

Projet Baignade dans la Marne et la Seine

Dossier de la rédaction de H2o
November 2018

Les partenaires du projet Baignade dans la Marne et la Seine (Mairie de Paris, Préfecture de Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, les départements du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, SIAAP) ont rendu publique la liste des sites métropolitains de baignade qui seront accessibles à partir de 2022 pour la Marne et de 2025 pour la Seine : 23 sites de baignade fluviale, auxquels s'ajouteront des sites sur le canal Saint-Denis ou le canal de l'Ourcq. Ces sites ont été retenus après une première analyse de faisabilité technique qui était indispensable pour dimensionner et entamer le plan d'action en matière d'amélioration de la qualité de l'eau et de définition des modalités d'ouverture des sites au regard des autres usages des cours d'eau (navigation, ports, loisirs, alimentation en eau potable, etc.). Toutefois, dans les années qui viennent d'autres communes pourront proposer des sites supplémentaires qui seront retenus en fonction de leur faisabilité technique.

À